

Le mot du Président

Je tiens en premier lieu à rendre hommage à mon prédécesseur, le Préfet Jean-Michel Roulet, lequel pendant les trois années de son mandat a insufflé un nouveau dynamisme à la Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires.

Ce haut serviteur de l'État a su incontestablement trouver le point d'équilibre entre le respect des libertés fondamentales qui fondent une République et la fermeté face à des comportements attentatoires à l'ordre public et la dignité de la personne humaine.

A ses côtés, Catherine Katz a apporté à la Mission sa précieuse expérience de magistrat qu'elle met aujourd'hui au service d'une autre cause, au sein de la Mission interministérielle de lutte contre la drogue et les toxicomanies. Un autre magistrat lui a succédé, Amélie Cladière qui d'emblée s'est attelée aux réformes de structure de la Miviludes.

Le présent rapport d'activité est donc davantage le fruit de la précédente direction. Il met l'accent sur les nouvelles stratégies et les nouveaux risques de dérives sectaires, notamment dans les secteurs de la santé, de l'accès à l'emploi et de la formation professionnelle.

On relèvera plus particulièrement la décision du ministère de la Santé de créer un outil de veille appliqué aux pratiques thérapeutiques non conventionnelles, ou encore l'objectif fixé par le ministère du Travail de poursuivre les mouvements sectaires quand sont constatées des violations au droit du travail, telles que l'absence de rémunération ou de contrat de travail, ou enfin l'impulsion réaffirmée du ministère de l'Intérieur, qui affiche clairement dans sa circulaire du 25 février 2008 sa volonté de « *relancer l'action de l'État en matière de lutte contre les dérives sectaires* ».

Dans cette continuité, la Miviludes, dont la mission première est de coordonner l'action de l'ensemble des pouvoirs publics, s'efforcera d'être davantage « hors les murs » par une présence plus active sur le terrain, au contact direct des groupements concernés et de tous les acteurs publics ou issus du monde associatif.

De même, dans un souci de transparence, elle rendra compte publiquement par la diffusion d'une lettre bimestrielle de ses activités dans tous les domaines. On se félicitera également, de la convention de partenariat signée entre la Miviludes et La Chaîne parlementaire-Assemblée nationale pour mieux informer nos concitoyens des dangers et des risques de dérives sectaires constatés dans certains mouvements.

On relèvera encore que, comme l'année précédente le présent rapport met l'accent sur la dimension internationale du phénomène sectaire.

Ainsi, à l'invitation du Bureau international des droits de l'Homme, dépendant de l'OSCE, la Miviludes s'est rendue à Varsovie le 8 octobre 2008 pour souligner, en liaison directe avec les services du Quai d'Orsay le caractère démocratique, équilibré et respectueux des libertés publiques et individuelles de son action.

Pour une optimisation de ses objectifs, la Miviludes ambitionne de refondre ses structures (Secrétariat général, Comité exécutif de pilotage opérationnel et Conseil d'orientation) avec la volonté de la rendre plus efficace et plus opérationnelle.

Ainsi, avec la même détermination que par le passé, la Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires continuera à démasquer au-delà des apparences trompeuses l'appétit mercantile, les techniques psycho-spirituelles qui tendent à favoriser l'emprise mentale et autres pratiques dangereuses pour les individus et les libertés fondamentales. Il y va de la protection des intérêts majeurs qui fondent une démocratie.

Georges Fenech
Président de la Miviludes